

Les tentatives de mise en œuvre d'une politique de « responsabilisation » des paysans en Côte d'Ivoire (1991-2008)

André Dominique YAPI YAPI*

Résumé

Le concept de la « responsabilisation » est un terme utilisé, au début des années 1980, par Laurent Gbagbo, alors opposant politique ivoirien. À travers cette politique, il entendait donner plus de pouvoir aux paysans ivoiriens qui, pour lui, sont des « victimes sans défense de l'État-PDCI ». Mise en œuvre à partir de 1991, elle se décline sous deux axes : favoriser la création de syndicats agricoles pour la défense des intérêts des paysans et impliquer, davantage, ces derniers dans la gestion des filières agricoles. Malheureusement, cette politique a fini par décevoir ses propres concepteurs. Multiplications des syndicats par secteurs, luttes pour le contrôle des ressources générées par l'agriculture, scandales dans la gestion des structures créées pour remplacer l'ancienne Caisse de stabilisation, sont autant de problèmes engendrés par cette politique.

Mots-clés

Responsabilisation, Syndicalisme, Libéralisation, Paysan, Agriculture.

Abstract

The concept of “responsibilization” is a term used by the Ivorian opposition leader, Laurent Gbagbo at the very beginning of the 1980's. Through this policy, his intention was to give more power to Ivorian peasants who are according to him “victims with no defense of the State-PDCI”. Its implementation in 1991 comprises two axes: to favor the creation of peasants' union which can fight for their interests and involve deeply these peasants in the management of agricultural sectors. Unfortunately, this policy finally becomes a nightmare for its own promoters. The increase number of peasants' unions per sectors, the fight for the control of the resources generated by agriculture,

* Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody.

E-mail : andryapi@yahoo.fr

scandals in the management of the structures created to replace the ex-Bank of Stabilization are some of the problems which derived from this policy.

Key-words

Responsibilization, Unionism, Liberalization, Peasant, Agriculture.

Introduction

Lors du V^e Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), organisé en octobre 1970, le ministre de l'agriculture, Abdoulaye Sawadogo, mettait en exergue le rôle important joué par la paysannerie ivoirienne dans « la réhabilitation de la dignité de l'homme noir ». À travers cette expression, le proche collaborateur d'Houphouët-Boigny faisait-t-il ainsi référence au rôle éminemment politique de cette paysannerie qui, par le biais du Syndicat Agricole Africain, avait contribué à l'amélioration des conditions d'existence du monde rural et donné le coup de la chiquenaude du mouvement d'émancipation politique, à travers la création du PDCI. En outre, l'exposé d'Abdoulaye Sawadogo met le monde paysan au cœur de l'action du parti unique et du gouvernement. Ainsi, note-t-il :

Au niveau du Parti et du Gouvernement, les responsables, des plus éminents aux plus modestes, du chef de l'État, son Excellence le Président Houphouët-Boigny, au délégué du sous-comité de village en passant par le secrétaire général du Parti, les secrétaires généraux des sous-sections, les membres du Gouvernement sont, dans leur grande majorité, issus de la paysannerie et sont encore le plus souvent des planteurs de profession, qui puisent dans les vertus de la terre les meilleures de leurs qualités (PDCI-RDA, 1970, p. 143).

Pour clore son propos, il estime qu'au plan des revenus, les sommes d'argent distribuées directement aux paysans en paiement de leurs produits sont énormes.

En 1983, l'un des opposants les plus irréductibles au régime d'Houphouët-Boigny, Laurent Gbagbo, bat en brèche ces opinions et considère, bien au contraire, que les paysans ivoiriens sont des victimes sans défense de l'État-PDCI ; un argumentaire construit autour du rôle

de la CAISTAB¹ dans cette spoliation et qui appelle à une meilleure responsabilisation des paysans. Deux idées essentielles se dégagent de cette réflexion. D'abord, l'aspect structurel de la commercialisation de la production des paysans. Sa dénonciation suppose la proposition d'une alternative à la CAISTAB, dans laquelle les paysans auraient beaucoup plus de responsabilité. Ensuite, la question de la défense des intérêts des paysans que les groupements à vocation coopérative ne sauraient assurer. « Les paysans, dit-il, n'ont aucune organisation de type syndical pour prendre en main leurs intérêts » (L. Gbagbo, 1983, p. 137).

Le changement de régime politique, en 1990, donne l'opportunité aux tenants des critiques de la politique agricole du régime d'Houphouët-Boigny de dérouler leur programme, en l'adaptant à la nouvelle donne : démocratisation, libéralisation du mode de gestion des filières agricoles, comme exigé par les institutions de Bretton Woods. De la création du premier syndicat agricole de l'ère multipartite en 1991 à l'emprisonnement en 2008 des principaux responsables de la gestion des nouvelles structures créées, la syndicalisation du monde paysan et la libéralisation des filières agricoles sont au cœur de la vie paysanne. Il s'agit, donc, d'une nouvelle expérience diamétralement opposée au modèle de l'ère monopartite critiqué par Laurent Gbagbo et les opposants au régime d'Houphouët-Boigny. Mais cette nouvelle configuration du monde paysan, faite de syndicalisation et d'implication dans la gestion des filières agricoles, a-t-elle favorisé, plus que par le passé, l'épanouissement du monde paysan ?

L'objectif de cette étude est de montrer comment une politique de responsabilisation du monde paysan a fini par décevoir ses propres concepteurs, avec une lutte pour le contrôle des ressources générées par les filières agricoles. Pour y arriver, la documentation utilisée est multiforme. Elle est composée de sources écrites, de sources journalistiques, d'ouvrages de diverses natures que nous avons soumis au tamis de la critique historique. Le plan de l'étude se structure en deux parties : la première est une analyse de l'éveil timide du monde paysan à partir de 1991 ; la seconde scrute les espoirs déçus d'une politique de responsabilisation du monde paysan.

¹ Voir *infra*.

1. Un éveil timide du monde paysan à partir de 1991

L'éveil du monde paysan commence timidement, à partir de 1991. Encouragé par le nouveau contexte démocratique, le principal parti d'opposition au régime d'Houphouët-Boigny, le Front Populaire Ivoirien (FPI), prend l'initiative de piloter la mise en œuvre d'une politique qui, pour lui, devrait favoriser une prise de conscience des paysans.

1.1. Un contexte général nouveau

Le syndicalisme agricole de la période postcoloniale a mis du temps à éclore, du fait de la combinaison de divers facteurs : les obstacles politiques liés au régime de parti unique et à l'élitisme syndical, et les obstacles culturels.

Après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, le PDCI-RDA s'est imposé comme parti unique, entraînant dans son sillage la création d'une centrale syndicale unique, l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI). Organisation annexe du PDCI-RDA donc, cette centrale syndicale avait l'exclusivité de l'organisation des travailleurs, excluant de ce fait tout syndicalisme indépendant. L'éclosion en 1969 d'un syndicalisme autonome, piloté par le Syndicat Africain pour la Recherche et l'Enseignement supérieur (SYNARES), vient rompre l'unanimisme imposé dans ce secteur, depuis 1962. Cependant, il n'est pas le seul à militer pour un syndicalisme indépendant. Deux autres corps professionnels se joignent à son mouvement : les cadres supérieurs de la santé, avec le Syndicat National des Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes et vétérinaires des services publics de Côte d'Ivoire (SYNAMPHAC-DVSP-CI), le 13 juin 1969, et les enseignants du secondaire qui créent en 1970 le Syndicat des Enseignants du Second degré de Côte d'Ivoire (SYNESCI). La création de cette fédération de syndicats allait bien au-delà de l'idée de l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres. Elle était, en effet, un « substitut à l'action politique qui ne pouvait éclore » (F. Wodié, 2010, p. 72). Les animateurs de ces syndicats (Francis Wodié, Djeni Kobina et autres) avaient, pour la plupart, été nourris à la sève révolutionnaire de la Fédération des Étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) et militaient dans des

cercles clandestins, tels que le Mouvement Ivoirien de Libération (MIL) et la Cellule fondamentale. Les prises de position progressistes de lutte anti néocolonialiste de ces mouvements étaient éloignées du quotidien de la masse paysanne que le président ivoirien avait pris soin de canaliser, en instaurant des mécanismes de contrôle et d'aide : les comités de village du PDCI-RDA pour se rapprocher de la masse rurale, la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) pour le financement du secteur agricole et la Coupe Nationale du Progrès pour la récompense des planteurs les plus méritants.

Dans sa lutte contre le parti unique, cette élite n'a donc pas pris en compte les préoccupations du monde paysan, afin de l'organiser au sein d'un syndicat autonome. Tout juste, note-t-on quelques écrits sur « l'exploitation du monde paysan » par l'État de Côte d'Ivoire. C'est sous la plume de Laurent Gbagbo, l'un des opposants au régime d'Houphouët-Boigny, que l'on voit apparaître le ressentiment de l'opposition ivoirienne sur ce pan de la politique agricole de la Côte d'Ivoire.

En effet, en 1983, exilé en France après les « années de braise du syndicalisme ivoirien » en 1982-1983², il publie un ouvrage intitulé *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*. Sur une quinzaine de pages, il se livre à une critique virulente de l'État-PDCI, qu'il accuse d'exploiter les paysans ivoiriens. Le sous-titre qu'il nous propose, à l'intérieur de l'ouvrage, est lui-même édifiant : « Les paysans, victimes sans défense de l'État-PDCI » (1983, p.126). S'appuyant sur des données chiffrées, il se livre à une démonstration ; l'objectif étant de montrer que la « Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA)³ sert d'instrument de surexploitation des paysans par l'État ivoirien » (L. Gbagbo, 1983, p. 126). Le paysan ivoirien, ajoute-t-il, est un homme condamné à travailler pour rien. Mais, combien sont-ils à avoir consulté cet ouvrage, dans un contexte

² Les années 1982-1983 ont été secouées par deux graves : la première dans l'enseignement supérieur, en 1982 et la seconde dans l'enseignement secondaire, en 1983.

³ La Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (C.S.S.P.P.A.) fut créée par une loi française le 14 octobre 1954, en remplacement des Fonds café et cacao. Cette loi est rendue applicable en Côte d'Ivoire par deux décrets du 30 septembre 1955. En 1962, devenue indépendante, la Côte d'Ivoire décide de fusionner les deux caisses en une seule Caisse de Stabilisation des Prix du café et du cacao.

où la libéralisation de l'information était encore un vœu pieux et où l'analphabétisme des paysans limitait, davantage, son accès à ce type de propagande ? Sans compter que l'élite intellectuelle n'est pas allée suffisamment au contact du monde paysan. Ainsi, privés du soutien et de l'éclairage nécessaire de l'élite intellectuelle ivoirienne, les paysans dont le quotidien est rythmé par les travaux champêtres éprouvants sont-ils restés respectueux de la volonté du parti unique au pouvoir, en se mettant à équidistance du mouvement d'autonomie syndicale. À ces obstacles politiques, viennent s'ajouter des facteurs culturels, liés à la prévalence de l'analphabétisme dans le monde paysan.

Une étude réalisée par Simplicie Yapi Affou dans le canton Kété, en pays Akyé de Côte d'Ivoire, en 1979, nous apprend que sur un total de 46 planteurs de café et de cacao, plus de la moitié ne sont pas scolarisés ; ils ne savent ni lire ni écrire. Parmi les scolarisés, 4 ont un niveau inférieur ou égal au CE2, 13 ont le niveau CM1 ou CM2 et un seul est titulaire du Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) (S.Y. Affou, 1979, p. 187). Certes, cette étude ne permet pas de cerner, dans sa totalité, la question paysanne en Côte d'Ivoire, mais elle donne une idée du retard en termes d'alphabétisme du monde rural ivoirien. Cet analphabétisme et le niveau rudimentaire des scolarisés ont représenté des freins à la compréhension des mécanismes de fonctionnement des filières agricoles et à la mise en place d'une organisation syndicale pour la défense de leurs droits. En outre, l'afflux de travailleurs des villes, les « planteurs absentéistes » comme les appellent Simplicie Yapi Affou (1987), dans les filières agricoles pour bénéficier de la rente foncière, n'a pas non plus entraîné l'éveil du monde paysan. Alors, qu'est ce qui a fondamentalement changé en 1991, pour qu'on assiste à la création d'un syndicat agricole indépendant qui donne le coup de la chiquenaude du printemps du syndicalisme agricole en Côte d'Ivoire ?

Tout en ouvrant le paysage politique ivoirien à d'autres formations politiques, la réinstauration du multipartisme et de la démocratie sonne, également, le glas du modèle syndical de soutien au PDCI-RDA de l'ère monopartite (A.D. Yapi, 2016, p. 492-501). Certes, le changement d'environnement politique ne met pas fin aux lourdeurs culturelles évoquées, mais il donne la possibilité aux paysans d'entendre des sons de cloche autres que ceux distillés, pendant plus de 30 ans, par le parti unique.

Le Front Populaire Ivoirien (FPI), principal parti d'opposition créé en 1988 et légalisé en 1990, s'engouffre-t-il ainsi dans la brèche ouverte. Il a en projet une nouvelle alliance avec les syndicats et décide de sensibiliser le monde paysan pour qu'il s'organise pour mieux défendre ses intérêts.

1.2. Le SYNACI, précurseur de la prise de conscience du monde paysan

En présentant sa candidature aux élections présidentielles d'octobre 1990, Laurent Gbagbo espérait, certainement, l'emporter face à Houphouët-Boigny, afin de mettre en application un pan de son programme de gouvernement, compilé dans *Propositions pour gouverner la Côte d'Ivoire*, ouvrage publié en 1987. La campagne électorale fut, non seulement, l'occasion d'approcher le monde paysan, mais également de mettre au goût du jour les critiques contre le régime d'Houphouët-Boigny, en remettant sur la table le rôle joué par la CAISTAB dans la filière agricole. Son échec à ces élections le conduisit à changer de stratégie. À défaut de pouvoir réformer le système, il s'appuie sur ce qu'il sait faire le mieux, le syndicalisme, un domaine dans lequel il a fait ses armes depuis ses années collège. Il compte, également, capitaliser les résultats des élections législatives du 25 novembre 1990 qui ont vu le Front Populaire Ivoirien (FPI) remporter 9 sièges de députés, dont 3 dans le pays akyé⁴. C'est dans cette zone géographique, située dans le sud de la Côte d'Ivoire, qu'il met en application son projet de création d'un syndicat pour le monde paysan.

Ce projet fut annoncé publiquement, le 25 janvier 1991, au cours d'une réunion bilan réunissant toutes les instances dirigeantes et tous les élus du FPI à Akoupé (B. Lathe, 4 février 1991, p. 2).

Résultat : le 28 juillet 1991, le Syndicat des Agriculteurs de Côte d'Ivoire (SYNACI) est créé à Boudépé, village de la commune d'Agou dans le département d'Adzopé. À l'issue de ce congrès qui a vu la participation du secrétaire général du FPI, Laurent Gbagbo, Léon Emmanuel Monnet, un militant du FPI, est élu au poste de secrétaire général du SYNACI et Sansan Kouao, riche planteur à Niablé et membre du Comité central du même parti politique, est désigné pour

⁴ Les Akyé sont un groupe ethnique de la Côte d'Ivoire, appartenant au groupe socioculturel Akan.

occuper le poste de Président du Conseil d'administration. À quelle catégorie de paysans appartiennent Léon Emmanuel Monnet et Sansan Kouao ?

Léon Emmanuel Monnet est ingénieur agronome, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA) de Yamoussoukro et propriétaire de 100 hectares de palmier à huile à Néka, dans la sous-préfecture de Grabo (L. E. Monnet, 23 août 1991, p. 3). Par son statut professionnel, le premier secrétaire général du SYNACI appartient à la catégorie des planteurs villageois, pour qui l'agriculture est une activité secondaire. Quant à Sansan Kouao, il est propriétaire de 140 hectares de cultures agricoles à Niablé. Employeur de 47 manœuvres, il fut plusieurs fois lauréat de la Coupe nationale du progrès, un prix instauré en 1968 par Houphouët-Boigny pour récompenser les paysans ivoiriens les plus méritants (K. Sansan, 9 avril 1991, p. 6). Par l'étendue de ses exploitations et le nombre d'ouvriers employés, le Président du Conseil d'administration du SYNACI appartient à la catégorie des grands planteurs villageois véritables.

Dans une interview accordée au quotidien ivoirien *Le Nouvel Horizon*, proche du Front Populaire Ivoirien, Léon Emmanuel Monnet dégage les grands axes de la politique du SYNACI : faire respecter les prix officiels fixés par le gouvernement, prendre une part active dans la commercialisation des produits agricoles par le biais des coopératives et créer une banque des agriculteurs pour le préfinancement des campagnes agricoles (L. E. Monnet, 23 août 1991, p. 3). La CAISTAB, organisme chargé de la stabilisation des prix des produits agricoles et de leur commercialisation, n'échappe pas non plus aux critiques du SYNACI. On lui reproche, notamment, de spolier les revenus des paysans. Le nouveau syndicat des agriculteurs de Côte d'Ivoire reprend donc à son compte les critiques formulées, quelques années auparavant, par Laurent Gbagbo, dans son ouvrage *Côte d'Ivoire, pour une alternative démocratique*. À ce sujet, le souhait du SYNACI est de voir l'État devenir le seul « quotataire » ; en contrepartie, ce dernier céderait l'exportation des produits agricoles à l'étranger aux agriculteurs eux-mêmes. Une plate-forme de discussion devrait s'établir entre les deux, pour s'accorder sur les prix et la part revenant à l'État.

Pour prendre le contrôle de la commercialisation des produits agricoles, afin d'avoir les moyens de mettre en place la mutuelle et créer la banque des agriculteurs, les dirigeants du SYNACI créent en avril

1992, dans les locaux de la mission catholique d'Anyama, la Coopérative des Agriculteurs de Côte d'Ivoire (COOPAGCI). Ce groupement pré-coopératif est géré par un conseil d'administration dont la direction est confiée à Léon Emmanuel Monnet, le secrétaire général du SYNACI. Contrairement au SYNACI qui a un rôle psychologique et de défense des intérêts des agriculteurs vis-à-vis de l'État, la COOPAGCI est un organisme d'aide à la diversification et à la commercialisation des produits agricoles (L. E. Monnet, 15 avril 1992, p. 11). En 1992, elle conquiert le droit de commercialiser une partie de la production du café et du cacao. Fort de ce succès, elle exige aussi le droit de commercialiser le coton en zone de savane, au même titre que sa rivale l'Union Régionale des Entreprises Coopératives agricoles des Savanes de Côte d'Ivoire (URECOSCI), créée le 12 novembre 1991 et qui regroupe plus de 80% du nombre total des producteurs de coton. Mais, elle se heurte à l'intransigeance du gouvernement ivoirien qui par la voix de son ministre de l'agriculture, Lambert Kouassi Konan, apporte une justification à son refus. Selon ce dernier, étant donné que les Groupements à vocation coopérative (GVC) commercialisent à 100% le coton graine et que la campagne était suffisamment avancée, il aurait demandé à la COOPAGCI de s'organiser pour l'exercice prochain, ce qui permettrait d'engager la concertation nécessaire avec les principaux acteurs de la filière (S. Hien, 25 février 1993, p.10).

Face au refus du gouvernement d'autoriser la COOPAGCI à débiter la commercialisation du coton, durant la campagne 1992-1993, le PCA du SYNACI, Sansan Kouao, produit une déclaration dans laquelle il invite les producteurs de coton à retenir leurs productions, les producteurs de café à ne pas céder leurs produits à n'importe quelle condition et les agriculteurs à refuser la cotisation scolaire de 2000 FCFA ; une déclaration qui s'achève par un appel à la mobilisation des militants du SYNACI pour la diffusion des dispositions arrêtées (K. Sansan, 11 février 1993, p. 3). Une menace de grève pour la journée du 8 mars 1993 est également brandie par le SYNACI, pour protester contre le refus des pouvoirs publics de permettre aux producteurs de coton du nord de la Côte d'Ivoire, membres de la COOPAGCI, de commercialiser par eux-mêmes leurs produits. Cette grève prévue pour se dérouler sur toute l'étendue du territoire avait pour objectif la rétention de toutes les productions agricoles.

Faisant le bilan des activités du SYNACI, lors du premier congrès ordinaire du syndicat les 19, 20 et 21 mai 1995, Léon Emmanuel Monnet se réjouit des nombreux acquis dans les filières du café-cacao et du coton : la fixation de la date de la rentrée scolaire après l'ouverture de la campagne agricole, la réserve exclusive de la collecte primaire aux coopératives et la remise en cause du fonctionnement de la CAISTAB, la mise en place d'une procédure transparente dans le mécanisme de commercialisation du coton, de même que l'institution d'un fonds de garantie dans ce secteur et l'acceptation des coopératives de coton en tant que partenaires dotés de toutes les compétences juridiques et morales (J. Jaigou, 26 mai 1995, p. 4).

Ces dernières dispositions relatives au coton laissent penser que le gouvernement et la COOPAGCI ont trouvé un terrain d'entente, en ce qui concerne la commercialisation de la production.

La création du SYNACI vient donc rompre la quiétude et l'unanimité observés dans la filière agricole, durant la période du parti unique. Mais, avec une organisation syndicale paysanne suscitée par un parti politique d'opposition, les paysans ivoiriens traînent un handicap majeur : les soupçons de politisation de leur mouvement, qu'ils devront justifier à tout moment. Malgré cela, le mouvement syndical agricole est bien lancé, au point d'assister à une profusion d'organisations dans les autres secteurs clés de l'agriculture ivoirienne que sont les filières caoutchouc, palmier à huile, ananas ; un printemps du syndicalisme agricole à l'origine de nombreuses incertitudes.

2. Espoirs déçus d'une politique de responsabilisation du monde paysan

L'image que présente la politique de « responsabilisation » du monde paysan est décevante dans l'ensemble. Aux conflits de leadership et dissensions autour des ressources générées par le secteur agricole, viennent s'ajouter de nombreux scandales autour des structures créées pour remplacer la CAISTAB.

2.1. Conflits de leadership et dissensions autour des ressources générées par le secteur agricole

Le conflit de leadership constitue le premier problème généré par le printemps du syndicalisme en Côte d'Ivoire. La création de la COOPAGCI par le SYNACI et sa volonté de commercialiser une partie du coton de la savane, au même titre que l'URECOSCI qui regroupe 80% du nombre total des producteurs de coton, avait déjà donné le ton de la lutte pour le contrôle des ressources générées par les filières agricoles. Ces dissensions sont particulièrement visibles dans les filières caoutchouc, palmier à huile, banane et ananas.

La première structure de la filière hévéicole est l'Association des Producteurs et Manufacturiers de Caoutchouc (APROMAC), créée le 23 octobre 1975. Regroupant les usiniers, les manufacturiers, les chercheurs et les planteurs non usiniers, elle avait pour mission de fournir à ses membres des informations sur les cours du caoutchouc, les rendements, la production et d'en tirer des directives utiles au plan national. Dans la perspective du désengagement de l'État, naissent deux nouvelles organisations : l'Association des Producteurs de Caoutchouc de Côte d'Ivoire (APROCINCI), en septembre 1991, et l'Association Professionnelle pour la Promotion Hévéicole (APPH), au début de l'année 1992 (J. A. Brindoumi, p. 206-207). L'idée de mettre fin au conflit de leadership entre les deux organisations fait très vite son chemin et aboutit en mars 1992 à la création d'un syndicat unique des planteurs d'hévéa, dont la présidence est confiée à Essis Martin (H. de Yedagne, 20 mars 1992, p. 3). Cette unité retrouvée sera mise à mal le 9 janvier 1997, avec la création du Syndicat des Planteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire (SYPLAHC) dirigée par Jacob Agoh Agoussi. En 2001, une autre organisation vient élargir le cercle des syndicats de la filière, l'Organisation des Producteurs de Caoutchouc Naturel (OPCN). Une tentative de phagocytage de cette dernière par l'APROCINCI échoue. L'explication de cet échec se trouve dans le partage de la manne financière générée par la filière hévéicole, comme tente de le justifier Désiré Porquet, Président de l'OPCN :

Il s'agit d'assumer notre autonomie et profiter de la même occasion des prélèvements effectués sur la filière au compte des structures. Depuis quatre ans que nous avons créé l'OPCN, nous ne faisons que revendiquer notre part. Partout où nous devons

être représentés, nous le serons en tant que OPCN et non en nous fondant dans l'APROCANCI (E. Gomon, 23 mai 2005, p. 15).

Le second secteur impacté par le conflit de leadership est celui du palmier à huile qui voit naître une situation tout à fait particulière : les coopératives qui veulent se substituer au syndicat. L'Association des Planteurs de Palmier à huile (APPCI), créée en novembre 1991, avait encouragé en 1997 les planteurs à se regrouper en coopératives. Cette politique qui visait à l'époque l'accroissement du nombre de représentants des organisations professionnelles agricoles (APPCI et coopératives) au sein du comité de fixation des prix du régime de palme, va se retourner contre l'APPCI. Le mouvement de grève déclenché par cette dernière, le 17 novembre 1999, lui est fatal. Accusé de rapports délictueux et douteux avec les usiniers, elle est mise à l'écart par les coopératives et remplacée, en mars 2001, par une structure informelle, le Collectif des Coopératives de Planteurs de Palmier à huile. Après deux années de fonctionnement et de représentation des planteurs, cette structure informelle fait place à une organisation structurée et agréée : la Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à huile de Côte d'Ivoire (FNACOPAHCI), créée le 15 avril 2003 (S. Chérif, 2009, p. 76-77).

La situation dans la filière banane et ananas est, également, marquée par les difficultés à unir les planteurs. La principale organisation dans ce secteur est l'Organisation Centrale des Producteurs-Exportateurs d'ananas et de banane (OCAB). Créée en 1991, en prélude à la libéralisation de la filière en 1992, elle regroupe 24 coopératives et entreprises exportatrices. Cependant, sa suprématie est contestée par nombre de petits planteurs qui décident de faire bande à part. On les retrouve dans de nombreuses structures : le Syndicat des Petits producteurs et exportateurs de fruits et légumes de Côte d'Ivoire (SYNPEFELCI), le Collectif des Planteurs d'ananas et banane de Côte d'Ivoire (COPLACI), le Syndicat National des Producteurs d'ananas et banane de Côte d'Ivoire (SYNABCI). En février 1999, ces petits planteurs déclenchent une grève pour réclamer leur agrément d'exportation et un accès au fonds de 4,8 milliards FCFA de l'Union Européenne destiné aux planteurs et réceptionné par le gouvernement ivoirien pour le compte de l'OCAB.

Répondant à ces accusations, le Président de l'OCAB donne une première réponse relative à la domiciliation des fonds. Ceux-ci,

affirme-t-il, ne sont pas domiciliés dans les comptes de son organisation et leur utilisation est placée sous le contrôle de l'Union Européenne et du ministère de l'Économie et des Finances, suivant les procédures définies dans la convention de financement. Par ailleurs, l'OCAB estime que le syndicat ne remplit pas les conditions d'éligibilité au crédit définies par le Comité de pilotage. Il s'agit de l'agrément d'exportateur délivré par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, de la présentation des états comptables, et de l'engagement des structures à rétrocéder les intrants aux producteurs et l'obligation de conditionner les fruits dans une station de conditionnement. Concernant la pratique qui consiste à livrer le produit avant de savoir son prix de vente (vente par consignation), le Président de l'OCAB affirme que cela est lié à la périssabilité de l'ananas au bout de 25 jours (A. Koné, 10 février 1999, p. 4).

Finalement, la grève avait été levée le 2 février 1999, au terme d'une audience avec le Président de la République de Côte d'Ivoire, Henri Konan Bédié, sans avoir obtenu satisfaction.

2.2. « Donnez-moi le pouvoir pour que je vous le redonne » : les désillusions d'une promesse de campagne

« Donnez-moi le pouvoir pour que je vous le redonne », slogan de campagne de Laurent Gbagbo, est en réalité une perche tendue aux paysans ivoiriens, à l'occasion des élections présidentielles d'octobre 2000. Il demandait, à cet effet, au monde paysan de lui accorder largement ses suffrages, afin de mettre en application les réformes nécessaires qui leur permettraient d'être au cœur de la gestion de la filière agricole.

Ces réformes portent, principalement, sur la suppression de la CAISTAB. Mais, il faut bien l'admettre, les réformes dans le secteur ont commencé, bien avant l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo en 2000. Elles ont pour terrain d'expérimentation, la libéralisation à partir de 1998 de la filière café-cacao, aboutissement des programmes d'ajustement structurel imposés à la Côte d'Ivoire, au début des années 1980 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire International (FMI). L'une des mesures phares de cette libéralisation est la création d'une nouvelle structure, la « Nouvelle CAISTAB », le 27 avril 1999, en remplacement de la CAISTAB dissoute en janvier 1999. Cependant,

après le coup d'État du 24 décembre 1999, la junte militaire, dirigée par le Général Robert Guéi, décide de la dissoudre en mars 2000. Les fonctions exercées par la Nouvelle CAISTAB furent ainsi éclatées en plusieurs structures : l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) le 10 octobre 2000, la Bourse du Café et du Cacao (BCC) en août 2001, le Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC) le 24 octobre 2001, le Fonds de Régulation et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC) le 28 août 2001 et le Fonds de Garantie des Coopératives de Café et Cacao (FGCCC) qui existait sous forme de projet depuis 1991 et restructurée sous forme de société privée en 2000-2001. Les domaines de compétence de ces structures sont définis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Domaines de compétence des structures issues de la libéralisation de la filière café-cacao

STRUCTURES	DOMAINES DE COMPÉTENCE
ARCC	Contrôle et régulation de l'administration des filières
BCC	Encadrement et suivi des opérations d'achat et d'exportation
FRC	Contrôle de la situation financière des exportations et de l'information relative aux violations par les exportateurs de leurs engagements contractuels
FDPCC	Financement des activités des producteurs des filières
FGCCC	Assure la garantie des financements bancaires octroyés aux coopératives

Source : D. Banzio, 2003, p. 49-59.

Ainsi, les vœux longtemps exprimés par Laurent Gbagbo en faveur de la mise à l'écart de la CAISTAB dans la gestion du café-cacao en Côte d'Ivoire sont-ils exaucés, à travers sa dissolution et son remplacement par cinq structures aux compétences bien définies. On retrouve à la tête de ces structures, des hommes du monde paysan, tels que Henri Amouzou, Sansan Kouao, Tapé Doh Lucien ; une manière pour Laurent Gbagbo d'honorer sa promesse de campagne : « donnez-moi le pouvoir pour que je vous le redonne ».

Cependant, au lieu de mettre en confiance le monde paysan, le mode de gestion de ces nouvelles structures fut, non seulement, à l'origine d'un conflit ouvert entre les dirigeants et les syndicats paysans, mais, également, le déclencheur d'une crise de confiance avec le gouvernement ivoirien. Au cœur de cet imbroglio, se trouvent les politiques menées par le FDPCC et le FRC.

En effet, pour permettre aux structures issues de la libéralisation d'accomplir leurs missions, des prélèvements parafiscaux composés des prélèvements professionnels⁵, des prélèvements des structures de régulation et des prélèvements pour alimenter la réserve de prudence⁶ furent institués. Dans sa thèse unique de Doctorat de géographie, intitulée *Port et commercialisation du binôme café-cacao en Côte d'Ivoire*, Seydou Ouattara nous donne une idée des montants engrangés, de la campagne 1999-2000 à la campagne 2003-2004. Ils se chiffrent à 231 193 872 408 FCFA pour les redevances FDPCC, ARCC, BCC et FRC. Quant à la réserve de prudence et à la redevance sacherie, elles se chiffrent respectivement à 122 921 836 142 FCFA, soit 7,01% et 30 179 060 701 FCFA, soit 1,75% des prélèvements. Quand on compare cette somme au montant moyen de fonctionnement de la Nouvelle CAISTAB, on se rend compte qu'elle vaut 5,48 fois le budget de cette dernière, si l'on prend en compte le FDPCC (2010, p. 307-308).

Une partie de ces prélèvements mises à la disposition du FDPCC fut d'abord consacrée à l'amélioration de la capacité de collecte des coopératives et au développement du monde rural (reprofilage des pistes villageoises, réalisation de barrages hydro-agricoles, forage des pompes dans les zones de production). Ces prélèvements permirent, également, de prendre des participations dans certaines entreprises ou d'en acquérir d'autres, comme nous le montre le tableau ci-après.

⁵ Les prélèvements professionnels sont composés des redevances « sacherie » et « FDPCC ». La redevance « sacherie » est un prélèvement destiné à l'achat des sacs-brousse. Elle vise à assurer aux producteurs un approvisionnement régulier et sans autre contrepartie, pour le conditionnement du café et du cacao. Elle est gérée par le FDPCC. Quant à la redevance « FDPCC », elle résulte de la volonté des producteurs de constituer une épargne afin de promouvoir leurs activités.

⁶ Les prélèvements des structures ont pour but d'assurer le fonctionnement des trois structures de gestion de la filière que sont l'ARCC, la BCC et le FRC. Les réserves de prudence visent à constituer une épargne pour prévenir les chutes des cours mondiaux. Elles sont gérées par le FRC.

Tableau 2 : Liste des entreprises acquises et des entreprises dans lesquelles le FDPCC a pris des participations

Entreprises acquises	Domaines de compétence	Date d'acquisition	Parts acquises
SIFCACOOP	Achat, vente, importation, exportation, négoce, usinage et conditionnement de tous produits agricoles	23 octobre 2002	La totalité des actifs
FOREXI	Société de réalisation de forage	25 mars 2003	99% du capital
COCO SERVICE	Production et vente d'œufs et de poulets	23 avril 2003	L'ensemble des parts sociales (terrain, bâtiments et constructions)
CORISA	Achat, vente et distribution de la sacherie brousse et de tous les produits de grande consommation	Novembre 2003	L'ensemble des parts
ROUGIER	Recherche, fabrication, distribution, importation et vente de tous produits pharmaceutiques pour les maladies endémiques	9 août 2007	44% du capital social

Source : S. Ouattara, 2010.

En juillet 2008, dans une lettre adressée au Premier ministre Guillaume Soro, le ministre d'État Amadou Gon Coulibaly fait le bilan de ces acquisitions et achat de parts. Il en ressort que hormis Coco service et CORISA, les sociétés acquises par le FDPCC battent de l'aile et semblent compter sur le FDPCC pour poursuivre ou commencer les activités⁷.

Concernant les prélèvements alloués au FRC, la lettre du ministre révèle de nombreux décaissements, à l'insu du conseil d'administration de cette structure. Le contenu du courrier commence par une mise au point concernant la contribution du FRC à l'effort de paix. Elle avoisinerait, en réalité, les 30 milliards de FCFA, au lieu des 10

⁷ Lettre du Ministre d'État Amadou Gon Coulibaly au Premier ministre, *Le Nouveau Réveil* N°1960, 2 juillet 2008.

milliards de FCFA annoncés. Par ailleurs, il énumère les autres décaissements du FRC qui portent sur l'octroi d'un prêt de 200 millions FCFA à l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA), la signature d'un contrat d'assistance avec la société IC Management basée aux États-Unis, portant sur la somme de 2 milliards FCFA pour la gestion des risques de 5000 tonnes de cacao sur le marché de New York. À cela s'ajoutent le décaissement, lors de la campagne intermédiaire 2003-2004, de 10 milliards et de 16 milliards 161 Millions FCFA au profit du FDPCC, la prise de participation majoritaire à hauteur de 44% au capital de la branche ivoirienne de Bolloré (DAFCI), la prise de participation dans le capital de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA), le rachat de l'usine Fulton aux États-Unis avec des partenaires américains, le décaissement d'un milliard de FCFA au profit de la Confédération des Syndicats Agricoles de Côte d'Ivoire (COSACI) pour le renforcement des capacités des coopératives et de la poursuite de la collecte des chèques au guichet unique, en violation de l'arrêté interministériel N°480 du 30 septembre 2004 confiant cette tâche à l'ARCC.

S'agit-il d'une manipulation politique d'un ministre issu du Rassemblement des Républicains (RDR), parti politique créé en 1994, qui chercherait à régler ses comptes avec des dirigeants de structures sur lesquels il n'a aucune mainmise ? Amadou Gon Coulibaly chercherait-il, par ailleurs, à discréditer une politique largement soutenue par Laurent Gbagbo ? En tout état de cause, ces interrogations ne sont pas absentes des inquiétudes exprimées par certains barons de la filière, à l'image d'un Sansan Kouao qui voit à travers toutes ces agitations « une tentative des rebelles de s'introduire dans la filière café-cacao » (K. Sansan, 23-24 août 2003, p. 4). Le contexte politique de l'époque, largement influencé par les accords de Linas Marcoussis de janvier 2003, avec une succession de premiers ministres qui ne sont pas du parti de Laurent Gbagbo et avec un gouvernement hétéroclite dont les ministres prendraient leurs ordres auprès des partis politiques, peut raisonnablement nourrir la suspicion sur les intentions réelles du gouvernement ivoirien. Mais à l'analyse, cette hypothèse tient très peu la route, vue la succession des rapports accablants et des récriminations de certains syndicats sur le mode de gestion des structures issues de la libéralisation de la filière café-cacao.

D'abord, il y a l'audit juridique du secteur réalisé par le Cabinet français Ghelber et Gourdon. Il dénonce une filière gérée en toute opacité par des structures prétendument commerciales, mais qui fonctionnent, en réalité, sur fonds publics. À ces griefs, s'ajoutent l'absence de rapports d'activité et le rôle d'appui aux planteurs qui n'est que partiellement assuré. Ainsi, au moment où les cours du cacao s'effondrent en juin 2003, le FRC chargé de venir en aide aux producteurs ne débloque-t-il que 30 millions d'euros sur les 200 millions collectés (P. Airault, 7-13 mai 2006, p. 32-33). En outre, les bailleurs de fonds estiment que 609 milliards de FCFA ont disparu dans les méandres des organes de régulation de la filière café-cacao, depuis 2001 (F. Soudan, 27 janvier-2 février 2008, p. 36).

Ensuite, les griefs des syndicats paysans à l'encontre de leurs dirigeants. Ces récriminations avaient été exprimés bien avant la publication des rapports du FMI et de la Banque mondiale et du cabinet Ghelber et Gourdon. En 2001, déjà, Cissé Lociné, Président de la Fédération Ivoirienne des Producteurs de café-cacao (FIPCC) dénonçait le long processus de décaissement de la somme prélevée sur les kilogrammes de café et de cacao, dans le but d'autofinancer les producteurs, avant le début de la campagne et la mise à l'écart de tous les producteurs dans la mise en place des structures issues de la dissolution de la Nouvelle CAISTAB par les autorités gouvernementales (J. Koré, 4 septembre 2001, p. 5). Quelques années après, en février 2005, c'est au tour de la Confédération des Syndicats Agricoles de Côte d'Ivoire (COSACI), dirigée par Koffi Dally, de lancer un mot d'ordre de grève pour exiger du FRC le versement de plus de 8 milliards FCFA aux coopératives et aux syndicats (E. Gomon, 26-27 janvier 2005, p. 15). Sur les 8 milliards FCFA exigés, la COSACI ne reçoit que 1 milliard FCFA, comme confirmés par la lettre confidentielle du ministre d'État Amadou Gon Coulibaly au Premier ministre, en date du 11 octobre 2005 et par Oulaï Tchélan, Premier vice-président de la COSACI, au cours d'un point de presse animé le 7 juin 2005 au siège de l'organisation (J-S. Lia, 8 juin 2005, p. 15).

Cette gestion opaque de la filière fait grand bruit, tant au niveau national qu'international, surtout lorsque viennent s'y greffer des affaires d'enlèvement. La presse nationale et internationale s'était déjà fait l'écho de la tentative d'enlèvement en 2002 de François Kouadio, ancien inspecteur d'État, pour avoir dévoilé, dans un rapport commandé

par ses supérieurs, une partie du pillage de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire ; une affaire rocambolesque que raconte l'intéressé : « On m'a demandé d'enlever les parties de mon rapport où apparaissaient des détournements portant sur un montant de 32 milliards de FCFA [...] J'ai refusé, et « ils ont voulu me tuer ». La disparition le 16 avril 2004 du journaliste franco-canadien, Guy-André Kieffer, vient en rajouter à la polémique sur la gestion de la filière café-cacao. Il aurait été victime de ses révélations sur la filière (J-P. Remy, 21 octobre 2005).

Ces différents scandales amènent le Procureur de la République de Côte d'Ivoire, Tchimou Raymond, sur instruction du chef de l'État Laurent Gbagbo, à diligenter une enquête. Celle-ci aboutit à l'arrestation de nombreux dirigeants en charge de la gestion de la filière café-cacao : Henri Kassi Amouzou (PCA du FDPCC) et Président de l'ANAPROCI, Théophile Kouassi (secrétaire exécutif du FDPCC), Obogui née Rosine Amenan Houssou (Ex-directeur des Affaires administratives et financières du FDPCC), Lucien Tapé Doh (PCA de la BCC), Tano Kassi (Directeur général du FGCCC), Jacques Mangoua (ex-PCA du FGCCC), Prosper Tohour Kouassi (DAAF) du FRC, Angeline Kili (PCA du FRC), Placide Zoungrana (PCA de l'ARCC), Didier Gbokou (Directeur général de l'ARCC), Madame Dominique Koffi Epouse Agbalessi (DAAF de l'ARCC) et de Sahé Kouadio (ex-Directeur général de SAREM).

Ces nombreuses arrestations donnent le sentiment de l'échec d'une politique de « responsabilisation » du monde paysan, longtemps voulue par Laurent Gbagbo.

Conclusion

En 1983, dans son ouvrage intitulé *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*, l'opposant ivoirien Laurent Gbagbo appelait à « responsabiliser » le paysan ivoirien. À la limite, il considérait le peu de responsabilité octroyé aux paysans ivoiriens dans les Comités de village, leur présence dans certains organes dirigeants du parti unique (Assemblée nationale, Conseil national) et la création d'un prix, la Coupe nationale du Progrès, pour valoriser leurs performances comme une farce destinée à les détourner de l'essentiel. Dans son entendement, la « responsabilisation » suppose la création de syndicats pour défendre les intérêts des paysans et leur implication effective dans le circuit de

production et de commercialisation des produits agricoles. Le début des années 1990 donne l'occasion à Laurent Gbagbo de mettre en pratique ces principes. Un premier syndicat du secteur agricole, parrainé par le FPI, est créé en 1991. Il donne le départ à un printemps du syndicalisme agricole, avec la naissance de plusieurs syndicats dans les secteurs clés du café, du cacao, de l'hévéa, du palmier à huile, de l'ananas et de la banane. Certains syndicalistes, parés du costume de paysan, se retrouvent même au cœur de la gestion des filières agricoles et exercent dans les organes créés pour remplacer la CAISTAB, objet de nombreuses critiques.

Cependant, il faut l'avouer, cette « responsabilisation », bonne initiative certes dans un contexte démocratique, n'a pas donné les résultats escomptés. La multiplication des syndicats a plutôt instauré un désordre, fait de rivalités pour s'approprier les ressources générées par les filières agricoles. En outre, le procès intenté contre certains « barons » des organes de gestion des filières agricoles, aux termes d'une enquête demandée par le président Laurent Gbagbo, et leur emprisonnement en 2008, viennent montrer, davantage, l'échec d'une politique de « responsabilisation ». En fin de compte, la « politique de responsabilisation des paysans », souhaitée par Laurent Gbagbo et mise en œuvre à partir de 1991, a fini par décevoir ses propres concepteurs.

Références bibliographiques

Articles de périodiques

- AIRAULT Pascal, 2006, « Où va l'argent du cacao ? », *Jeune Afrique*, N°2365, pp. 32-33.
- Déclaration du Président du Conseil d'administration du SYNACI Sansan Kouao, 1993, *La Voie* N°420, p. 3.
- GOMON Edmond, 2005, « Remous dans la filière café-cacao, producteurs et dirigeants doivent prendre leur responsabilité », *Notre Voie*, N°2024, p. 15.
- GOMON Edmond, 2005, « Filière hévéicole, les producteurs de caoutchouc naturel revendiquent leur autonomie », *Notre Voie*, N°2091, p. 15.
- HIEN Solo, 1993, « Syndicat des agriculteurs de Côte d'Ivoire, vous avez dit grève ? », *Fraternité Matin*, 25 février 1993.

- JAIGOU Jérôme, 1995, « Congrès du SYNACI, grande mobilisation pour sauver l'agriculture », *Le Nouvel Horizon*, N°245, p. 4.
- KONE Adama, 1999, « Gestion du fonds à la filière ananas, l'OCAB réagit aux accusations des petits producteurs », *Le Jour*, N°1204, p. 4.
- KORE Jean-Claude., 2001, « Filière café-cacao, le président Cissé Locéni accuse », *Le Front*, N°120, p. 5.
- LATHE Boris, 1991, « Réunion du FPI à Akoupé. Bientôt un syndicat des planteurs », *Le Nouvel Horizon*, N°20, p. 2.
- Lettre du Ministre d'État Amadou Gon Coulibaly au Premier ministre, *Le Nouveau Réveil*, N°1960, 2 juillet 2008.
- LIA Jean-Sylvestre, 2005, « Répartition de la subvention aux coopératives, la COSACI invite les producteurs au calme », *Notre Voie*, N°2105, p. 15.
- MONNET Léon Emmanuel, 1992, Interview réalisée par Robert KRASSAULT, *La Voie*, N°173, p. 11.
- MONNET Léon Emmanuel, 1991, interview réalisée par Aristide SILUE (avec la collaboration de Gnaka LAGOKE), *Le Nouvel Horizon*, N°49, p. 3.
- SANSAN Kouao, 2003, interview réalisée par DEPEYLAB Armand, *Soir Info*, N°2697, p. 4.
- SANSAN Kouao, 1991, interview réalisé par Jean KIBOUO, *Liberté*, N°6, p. 6.
- SOUDAN François, 2008, « Côte d'Ivoire, les secrets d'Abidjan », *Jeune Afrique*, N°2455, p. 36.
- YEDAGNE Honorat de, 1992, « Syndicat des planteurs d'hévéa, M. Essis Martin élu président », *Fraternité Matin*, p. 15.

Ouvrages

- ADONI Kpelé Hervé, 2016, « La filière café-cacao, de la CAISTAB aux réformes de 2011 », *Revue d'histoire et d'archéologie africains*, GODO GODO, N°27, p. 38-50.
- AFFOU Simplicie, 1979, *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social, une introduction à l'organisation socio-économique akyé*, Abidjan, ORSTOM.
- AFFOU Simplicie, 1987, *Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM.

- AFFOU Simplicie, « La réalité du salariat dans les plantations villageoises du sud-est ivoirien », www.politique-africaine.com/numeros/pdf/024041, p. 41-52, consulté le 11 septembre 2021.
- BRINDOUMI Jacob, 2015, « Les facteurs du développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire de 1994 à 2012 », *European Scientific Journal*, N°17. Consulté le 30 septembre 2021.
- CHERIF Sadia, 2009, *Lecture sociologique de la formation du prix d'achat du kilogramme de régimes de palme dans la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat unique de sociologie, Université de Bouaké.
- GBAGBO Laurent, 1983, *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan.
- OUATTARA Seydou, 2010, *Ports et commercialisation du binôme café-cacao en Côte d'Ivoire*, thèse de Doctorat unique de Géographie, Université de Cocody.
- WODIE Francis, 2010, *Wodé : mon combat pour la Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEI-CEDA.